

DEUXIEME PARTIE :

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

TITRE PREMIER :

MOYENS DES SERVICES

ARTICLE 9

Les crédits ouverts au budget général de l'Etat remanié pour la gestion 1998 sont arrêtés aux montants ci-après :

ANNEXE 2

LISTE DES CHAPITRES DONT LES CREDITS SONT EVALUATIFS POUR
1998

CHAPITRE	LIBELLE
Chapitre 54 11 001 3	ORGANISMES INTERNATIONAUX (Dépenses d'Exercices Clos)
Chapitre 54 03 001 2	DEPENSES DIVERSES « « «
Chapitre 54 02 001 1	SERVICES DE L'ADMINISTRATION « « «
Chapitre 54 71 001 3	ACTION SOCIALE « « «